

Décision

Générale

colonial

Décision n° 678 24 juin 1952

n° 678 24

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1952

Date de publication
24 juin 1952

Date du numéro
1 août 1952

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de sept (7) mois, à passer dans la Métropole, est accordé à Mme.Langenier (France), institutrice du cadre métropolitain en cours de détachement en Côte Française des Somalis. Une réquisition de passage par voie maritime Djibouti-Marseille et une réquisition par voie ferrée Marseille-Sedan (Ardennes) seront délivrées à l'intéressée (groupe III).